



Rouyn-Noranda, 19 février 2020

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

140, Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec)
G1R 5N6

Objet : Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints - Nouveau Monde Graphite

L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) désire remercier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de cette occasion de faire part de nos positions, relativement à l'évaluation environnementale du projet de développement du gisement de graphite Matawinie. Nos commentaires portent sur les éléments ayant un impact potentiel sur l'ensemble du secteur minier et particulièrement, sur les atteintes possibles à la capacité des entreprises d'exploration de développer des projets et de les mener à terme.

Le rôle essentiel que jouent les minéraux stratégiques et critiques dans nos vies quotidiennes est depuis longtemps reconnu. Les piles, circuits électriques, écrans de télévision, ordinateurs, produits cosmétiques, la production et la livraison de l'énergie hydroélectrique, les instruments de musique, le secteur médical et l'électrification des transports, etc., ne sont que quelques exemples de l'importance de ces minéraux dans le développement de notre société. L'AEMQ supporte également l'utilisation durable des ressources minérales qui favorisent le recyclage plus intensif des métaux et contraignent les concepteurs et fabricants de biens, à incorporer la recyclabilité à leurs produits.

L'AEMQ supporte le projet de Nouveau Monde Graphite, qui favorise une approche basée sur l'innovation et l'exploitation responsable de leur gisement, avec un impact réduit sur l'environnement et les populations de proximité.

Nous vous remercions de l'attention portée à nos commentaires

Cordialement,

A handwritten signature in dark ink, reading 'Valérie Fillion'.

Valérie Fillion
Directrice générale, AEMQ
c. c.

M. Jonatan Julien, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et Ministre responsable du Plan Nord
M. Mathieu Savard, président du conseil d'administration de l'AEMQ

PROJET MINIER MATAWINIE A SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
NOUVEAU MONDE GRAPHITE
COMMENTAIRES DE
ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIERE DU QUEBEC (AEMQ)
FEVRIER 2020
§§§

1. INTRODUCTION

1.1 INTRODUCTION

L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) désire remercier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de lui accorder l'occasion de faire part de ses positions concernant le projet minier Matawinie de Nouveau Monde Graphite.

L'AEMQ est une association professionnelle et industrielle qui représente les principaux intervenants œuvrant dans le domaine de l'exploration minière. L'Association fut fondée en 1975 par la volonté des artisans du secteur de l'exploration (prospecteurs, géologues, géophysiciens, entrepreneurs, promoteurs, directeurs d'exploration) d'accroître la portée de nos activités et d'appuyer le développement de l'entrepreneuriat minier québécois.

L'AEMQ regroupe près de 1200 membres individuels (prospecteurs, géologues, géophysiciens, courtiers, fiscalistes, avocats, etc.) et près de 200 membres corporatifs (sociétés juniors d'exploration et de production minière, firmes d'ingénieurs-conseils en géologie, géophysique, entreprises de forages, sociétés de services, équipementiers, etc.).

1.2 SOMMAIRE

La responsabilité première de l'Association est de défendre l'intérêt de ses membres et du secteur dans lequel nous œuvrons, et de contribuer au développement responsable de nos ressources minérales. Notre principal objectif est de contribuer à l'amélioration de l'ensemble du cadre réglementaire et législatif qui gouverne nos activités, et rendre ce cadre plus adapté à nos réalités.

L'AEMQ souhaite également contribuer à toute réflexion qui permettra de mieux soutenir le développement responsable de notre secteur et sa contribution à la croissance économique du Québec. La baisse du taux de découverte lors de la dernière décennie a entraîné une stagnation des investissements et prolongé les délais avant de prendre la décision de construire une mine. L'apport financier des investisseurs est plus important (gisements en profondeur ou en territoire sans infrastructures), dans un monde où une centaine de juridictions sont en perpétuelle compétition et des secteurs d'activités industrielles différents rivalisant pour attirer les capitaux nécessaires à leurs projets.

2. CADRE GENERAL DE NOS POSITIONS

2.1 LA NATURE DISTINCTIVE DE L'EXPLORATION MINIERE

- Le secteur minier québécois est encadré par plus de 100 lois, règlements, guides, politiques et directives. Une des problématiques les plus souvent rencontrées par nos entreprises d'exploration découle des différences entre les lois et règlements encadrant notre secteur: la Loi sur les mines (LSM), la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur la protection des terres agricoles, l'Autorité des marchés financiers, les lois fiscales, etc.
- Autant d'interprétations différentes et de mesures différentes, et dans certains cas, confuses, qui se transforment en délais coûteux, tant pour les développeurs que pour le gouvernement, dans le processus d'émission de permis et de certificats. Ces délais ne jouent pas en faveur du développement durable. Il en résulte plutôt un climat d'imprévisibilité pour la mise en place de projets porteurs pour le Québec.
- En matière d'impact sur le sol, d'harmonisation des usages et de nuisances générées à l'égard des populations de proximité, nous observons depuis plusieurs années une désagréable tendance à vouloir traduire les enjeux entourant l'exploration et de l'exploitation minière avec le même prisme utilisé pour analyser ceux rattachés, par exemple, à l'agriculture, la forêt ou le développement hydroélectrique.
- L'impact sur l'occupation du sol par les activités d'exploration minérale sur le territoire public (et même privé) est sans conteste nul. Les titres miniers actifs (claims) détenus par des prospecteurs et par des entreprises d'exploration et d'exploitation couvrent actuellement une superficie de 4% du territoire québécois. Ainsi, la superficie réelle occupée par les travaux d'exploration est de 1% du territoire québécois, à un moment ou un autre lors d'une année.
- À titre comparatif, le secteur hydroélectrique québécois a un impact sur le sol de 51 500km², celui de l'agriculture 19 000km², les périmètres urbains 5400km² et les activités forestières 3 500km².
- Selon le rapport annuel 2010 du Ministère des Ressources naturelles, 21% de tout le territoire du Québec était alors interdit ou sous contraintes (aires protégées, parcs, etc.). Au 18 décembre 2019, les soustractions et contraintes à l'exploration atteignaient 543 642km², soit 32,6%, ou le tiers du territoire québécois.
- Ce chiffre inclut les terrains reconnus comme aires protégées selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Rappelons qu'en théorie, à la fin 2020, les aires protégées strictes sur le territoire du Plan Nord couvriront un total de 20% du territoire. Ce qui portera la superficie totale du territoire sous contraintes ou soustrait. À cela s'ajoutera l'intention de l'État québécois de consacrer 30% de la superficie qui sera dédiée à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement sur le territoire du Plan Nord.
- En comparaison, les 24 mines en opération couvrent une superficie de moins de 0,01%. Historiquement, 99,97% territoire du Québec n'a jamais fait l'objet d'activité minière.

2.2 LES MINÉRAUX STRATÉGIQUES

Les substances en lien avec les nouvelles technologies telles le graphite, le lithium et les terres rares, représentaient 10,7% des dépenses d'exploration et de mise en valeur de gîtes minéraux au Québec, en 2018. Bien que minime, ce montant tend à augmenter pour le graphite et lithium depuis quelques années.

Pendant des décennies, la Chine a poursuivi une stratégie de contrôle de la production et du traitement des minéraux critiques à l'échelle mondiale. Cette stratégie a fait de la Chine le premier producteur de minéraux nécessaires pour l'économie moderne. Par exemple, la Chine contrôle le marché des minéraux et métaux essentiels tels que l'uranium, le lithium, le césium, le cobalt et le graphite.

Ces substances sont utilisées dans une grande variété de produits allant des lasers, des satellites, des puces informatiques, des véhicules électriques, des panneaux solaires, des téléphones intelligents, des équipements militaires, etc. Les pays où les constructeurs automobiles sont installés sont également préoccupés par le contrôle chinois sur les minéraux essentiels nécessaires au secteur automobile tels que le lithium, le cobalt, le nickel, utilisés dans les batteries pour alimenter les véhicules électriques.

La Chine acquiert en tout ou en partie des mines de minéraux et de métaux critiques en Afrique, en Indonésie et aux Philippines. Elle a la capacité de prendre le contrôle du marché grâce à une main-d'œuvre bon marché et un encadrement légal et réglementaire déficient et moins coûteux qu'en Amérique du Nord et en Europe. Ces dernières années, des entreprises chinoises ont également acheté des participations dans des entreprises canadiennes qui extraient du césium, de l'uranium, de la chromite (la principale source de chrome - un ingrédient clé de l'acier inoxydable) ainsi que du lithium.

La Chine adopte aussi une approche agressive afin d'éliminer la compétition pour ces types de métaux. Un exemple bien connu au Québec est qu'au début des années 2000, la Chine avait inondé le marché de magnésium lorsque Noranda inc. a construit une usine pour extraire le magnésium des résidus d'amiante dans la ville d'Asbestos au Québec, forçant l'entreprise à fermer son usine en 2002 (perte de 630M\$).

En 2018, les États-Unis ont compilé une liste de 35 minéraux considérés comme essentiels à leur sécurité, tant économique que nationale. Parmi ceux-ci, la Chine était le premier fournisseur de 13 et le premier producteur de près de 20. Les États-Unis ont répertorié six minéraux pour lesquels le Canada était son principal fournisseur, notamment l'aluminium (avions, lignes de transport d'énergie, alliages), le césium et le rubidium, qui sont souvent produits ensemble (applications médicales, satellites de positionnement mondial et dispositifs de vision nocturne), l'indium (écrans plats, alliages spéciaux), la potasse, les tellures (appareils infrarouges et cellules solaires) et l'uranium (applications nucléaires et médicales).

2.3 La lutte au changement climatique

Selon l'inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre de 2016 et leur évolution depuis 1990, les émissions totales de GES au Québec représentaient 11,1 % des émissions canadiennes. Le secteur qui produisait le plus d'émissions étant celles des transports (routier, aérien, maritime, ferroviaire et hors route), qui générait 43,0 % des émissions. Le transport routier représentait 80,1 % des émissions du secteur des transports, soit 34,4 % des émissions totales de GES.

Le secteur de l'industrie arrivait en deuxième place, avec 30,1 % des émissions totales. Dans ce secteur, les émissions se répartissaient comme suit : 50,3 % provenaient des procédés industriels et 49,1 % étaient issues de la combustion industrielle. L'industrie utilise 48% d'électricité comme source d'énergie, mais on retrouve l'énergie fossile dans 41% des cas.

La chaire de gestion du secteur de l'énergie des HEC Montréal a publié récemment l'état de l'énergie au Québec. Ainsi, l'énergie renouvelable ne représente qu'une infime partie des carburants utilisés et l'électricité contribue seulement à 0.3% pour le transport.

La vente de véhicules électrique ne représente que 3% des nouveaux achats en 2018. Selon les données de l'Association des véhicules électriques du Québec, près de 43 000 véhicules électriques ou hybrides circulaient sur les routes du Québec en date du 31 mars 2019. Bien qu'en importante augmentation, cela demeure infime par rapport au nombre de véhicules en circulation au Québec 6 552 488 (2017).

Bien que le bilan des GES du Québec, principalement grâce à l'hydro-électricité, soit en deçà des juridictions comparables, la lutte aux changements climatiques se veut un enjeu mondial. Ceci appelle à des solutions planétaires comme la réduction de consommation d'énergie fossile, une meilleure gestion énergétique, un recyclage plus efficace et surtout le développement énergétique par l'innovation. Dans ce contexte, les minéraux stratégiques et critiques, mais également les métaux usuels, joueront un rôle considérable.

Cependant, il faudra faire preuve de pragmatisme puisque quelques mines de minéraux stratégiques servant principalement dans la production, le stockage et la distribution d'énergie verte pourraient faire augmenter le bilan de production de GES.

L'objectif étant la réduction globale des gaz à effet de serre, il faudra comparer l'impact de mettre en exploitation un gisement au Québec dans un cadre réglementaire et environnemental exigeant et contrôlé versus ce qui se produit aujourd'hui ailleurs. Toute solution et innovation significative se doit d'être exportable et profitable pour un maximum de juridictions.

Le gouvernement du Canada est déterminé à améliorer la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement canadienne de l'acier dans le but d'accroître l'efficacité des entreprises, de veiller à un approvisionnement responsable en matériaux et de vérifier, au besoin, les exigences nationales en matière de contenu.

Dernièrement, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie du Canada, l'honorable Navdeep Bains, et la ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international, l'honorable Mary Ng, ont annoncé que deux entreprises canadiennes tenteraient d'établir un système de traçabilité numérique, fondé sur la chaîne de blocs et l'intelligence artificielle, pour la chaîne d'approvisionnement sidérurgique canadienne et peut-être nord-américaine. Cet outil numérique servirait à suivre les activités dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de l'acier et fournirait aux utilisateurs du gouvernement et de l'industrie de l'information plus complète sur l'offre et la demande, l'origine et la qualité des intrants et des extrants. Ce modèle pourrait également servir dans le cas des métaux stratégiques afin d'en connaître la provenance, la méthode d'extraction, le type d'énergie utilisé, le cadre réglementaire en place, etc. L'objectif final serait de donner une valeur environnementale et sociale à ceux-ci par rapport aux autres minéraux extraits dans d'autres juridictions.

Avec l'objectif d'être une mine 100% électrique à la 5^e année d'exploitation, le projet Matawinie pourra atteindre relativement facilement la carboneutralité par une stratégie de compensation de GES et de plus en plus d'utilisateurs finaux sont et seront sensibles aux GES, tout comme pour la responsabilité environnementale et sociale.

2.4 L'énergie

Comme expliqué précédemment, les émissions totales de GES au Québec représentaient 11,1 % des émissions canadiennes. L'hydro-électricité québécoise se veut un avantage environnemental, mais également économique pour les entreprises œuvrant au Québec. L'hydro-électricité offre une opportunité intéressante dans le cadre de cette réflexion, puisqu'il permet de produire des métaux de qualité avec un impact environnemental beaucoup plus faible que dans d'autres juridictions qui utilisent le charbon ou le pétrole pour leur industrie minière. Dans une perspective de changements climatiques globale, l'énergie propre du Québec devient l'un des avantages les plus attrayants pour attirer des capitaux pour le développement de projets de minéraux stratégiques et critiques.

2.5 L'accès au financement

L'étape de mise en valeur s'avère cruciale pour les entreprises d'exploration qui souhaitent développer leurs projets, et encore plus dans le cas des minéraux stratégiques et critiques. Dans ce secteur particulier, avoir un partenaire actionnaire important en tout début du projet est un atout essentiel pour la réussite. L'investisseur et le client acheteur sont deux joueurs majeurs requis en tout début du parcours. Des mesures et engagements gouvernementaux devront être mis en place afin de favoriser l'attraction et la rétention de ce type de partenaires particuliers.

En début d'année, la firme d'investissement BlackRock a affirmé prendre un virage climat dans le choix de ses investissements. Ils reconnaissent les changements climatiques comme étant le risque d'investissement majeur, qu'ils considéreront pour les prochaines années. BlackRock évoque l'abandon des investissements présentant un risque élevé lié à la durabilité, tels les producteurs de charbon thermique, et le lancement de produits d'investissement filtrant les combustibles fossiles. Il est possible que plusieurs fonds suivent cet exemple et cela favorisera les substances essentielles au développement de l'économie verte.

2.6 L'exploration responsable

Pour bien positionner l'exploration minière et conséquemment la mise en valeur et les projets de mines, il faut valoriser les pratiques en constante évolution et atteindre les standards les plus élevés lors des travaux de terrain de la façon la plus innovante possible. Ainsi, une nouvelle certification spécifique à l'exploration minière a été mise en place en 2019 par UL Canada.

Première certification complète à l'intention des entreprises d'exploration minière et de leurs fournisseurs de services, elle se conclut par un audit externe et indépendant quant à la reconnaissance de l'application des meilleures pratiques environnementales, sociales et économiques. Grâce à un processus qui comprend des visites terrain et un examen approfondi de la documentation, la certification ECOLOGO offre aux entreprises d'exploration minière la visibilité dont elles ont besoin pour identifier, gérer et promouvoir l'application des meilleures pratiques en termes de développement durable.

Voici un avantage réel pour le Québec. Les activités menant à la découverte d'un gisement, sa construction, la production et la restauration seront documentées et possiblement quantifiables. Nous pourrions franchir le pas suivant quant à l'importance de l'étiquette/marque «*Écoresponsable*» de nos produits et donc, ultimement, des batteries et des véhicules électriques qui en résulteront. C'est là que résidera la vraie force du Québec: la capacité de produire ici, toutes les composantes d'une batterie et ce, selon des normes environnementales et sociales élevées.

Cela pourrait s'appliquer également à l'ensemble des métaux extraits au Québec qui se qualifierait comme écoresponsable par la plus faible empreinte environnementale et des pratiques innovantes dans le respect des communautés d'accueil des projets miniers.

3. LE PROJET MATAWIE

3.1 LES EXPERTS INDÉPENDANTS

Le Québec s'est doté en 1973 d'un code des professions. Aujourd'hui, 46 ordres professionnels encadrent plus de 395 000 membres. Ces ordres sont constitués conformément au Code des professions. Ils doivent répondre aux exigences de cette loi-cadre. La mission principale d'un ordre est de protéger le public, qui utilise des services professionnels dans les différentes sphères d'activités réglementées.

Les membres des ordres engagent leur responsabilité professionnelle lorsqu'ils émettent des avis et des opinions. Ce qui est le cas pour le projet Matawinie dans l'étude d'impact sur l'environnement déposé au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC), qui a été conçu et supervisé par des professionnels encadrés.

Nous trouvons déplorable que des documents, ou des opinions déposées dans le cadre du processus actuel puissent avoir une quelconque valeur alors qu'ils permettent des conclusions créatives et sans fondement scientifique, par les gens qui les émettent. Nous avons constaté dans d'autres dossiers similaires, la présence régulière de certaines organisations, provenant de l'extérieur du Québec, systématiquement opposées aux projets miniers, qui ne sont pas enregistrées comme personne reconnue professionnellement selon une norme (par exemple 43-101), interprétant les conclusions des présentations et rapports techniques des compagnies.

Pourtant, il est largement reconnu dans notre secteur d'activité que, tant les bourses canadiennes que les organismes encadrant les activités (Autorité des marchés financiers), s'assurent de la véracité et du respect de la norme 43-101.

Les entreprises d'exploration minière et les professionnels produisant ce type de rapport sont responsables, imputables et surveillés adéquatement. Prétendre le contraire reviendrait à accuser les organismes de réglementation des marchés financiers d'incompétence.

C'est une tendance lourde dans les dernières années que les opposants aux projets de développement miniers attaquent systématiquement la rentabilité des projets. Leurs conclusions sont en général un manque d'acceptabilité sociale et des impacts plus importants du point de vue environnemental que le démontrent les documents déposés par les entreprises alors que ces documents sont pourtant requis selon la loi, rédigés par des professionnels et évalués par le BAPE et le MELCC.

La même rigueur n'est, semble-t-il, pas réciproque; aucune étude pour appuyer leur propos et lorsque c'est le cas, il s'agit d'organisations externes au Québec et non soumises à l'encadrement de la pratique professionnelle, permettant des conclusions créatives et sans fondement scientifique.

3.2 LA RENTABILITE DES PROJETS

Comme mentionné précédemment, la technique utilisée par les opposants aux développements miniers s'appuie régulièrement sur la non-rentabilité des projets, afin d'influencer l'opinion publique afin de stopper le projet. Les prévisions de la valeur des minéraux dans le temps sont une science loin d'être exacte. Le délai entre la décision de construire, la demande des autorisations, la construction du complexe minier et la mise en production, l'amortissement des coûts de construction, font que l'atteinte de rentabilité peut prendre presque dix années d'effort.

Dans ce contexte, il nous apparaît difficile de prévoir le déroulement d'un projet de A à Z. Voici quelques exemples réels, de faits qui nous apparaissaient improbables, mais qui ont variés de différentes façons :

- Le prix du palladium était à 500\$US/oz en février 2016. Quatre années plus tard, le prix marché est à 2322\$US/oz, une augmentation de 464%. Peu de spécialistes des métaux avaient prévu un tel bond.
- Lors de la construction de la mine de diamants Renard, le marché mondial et les prix étaient stables et historiquement constants. Lors des dernières années, ce marché s'est effondré et malgré des coûts de production plus bas que prévu, le projet rencontre des difficultés de rentabilité.
- En 2016, Champion Iron Limited annonce l'acquisition de la mine du lac Bloom et l'actif ferroviaire connexe auprès de Cliffs Québec mine de fer ULC. Champion obtient un financement de 30M\$ et relance les activités de la mine en récupérant le passif environnemental. Le prix du minerai de fer s'était effondré en 2015 réagissant à la stagnation de la croissance économique chinoise et d'un au marché inondé par du minerai australien et brésilien à bas prix. Le prix par tonne métrique se situait à 42\$US. En décembre 2019, le prix était de 92,65\$US. La mine du Lac Bloom est non seulement rentable, mais le gouvernement a récupéré ses investissements en générant un profit et la responsabilité environnementale est assurée par Champion.

Tout projet minier comporte de multiples risques et défis, comme cela est le cas pour tous les secteurs d'activités. Les dirigeants d'entreprises et leurs investisseurs ne se lanceront pas tête baissée dans un projet tout en sachant qu'il n'aura pas l'opportunité d'être rentable. Cette décision doit revenir à l'entreprise et non à des pseudos experts externes qui n'ont pas l'ensemble des données et dont les évaluations sont effectuées sans encadrement professionnel, avec leur connaissance partielle, leur compréhension du projet incomplète et surtout, le fait d'assurer une prise de risque financier associé nulle.

3.3 L'INNOVATION

Le projet Matawinie comporte des innovations importantes, comme une méthode de gestion des résidus. On ne peut utiliser les techniques du passé et reproduire les mêmes problématiques, l'amélioration passe inmanquablement par les innovations afin de réduire au maximum les risques environnementaux et ceux liés à la santé-sécurité des travailleurs et de la société. Le fait de critiquer ces innovations ne fait que réduire le débat et à n'utiliser cette situation que pour bloquer le projet. Cela réduit les possibilités d'autres entreprises de proposer des améliorations aux pratiques et innovations.

De plus, cela laisse supposer que ni le BAPE et le MELCC n'ont la compétence et la connaissance pour bien juger l'impact de nouvelles technologies et innovations dans la réalisation des projets.

3.4 LE PROJET

Le projet de mine Matawinie offre plusieurs solutions innovatrices :

- Une mine 100 % électrique;
- La gestion des résidus miniers et stériles en co-disposition;
- Le retour des stériles et des résidus miniers dans la fosse pour limiter l'empreinte;
- La restauration progressive du site minier;
- Des horaires d'opération adaptés au contexte;
- Des mesures d'atténuation dans un rayon de 1km de la fosse;
- Un programme d'acquisition volontaire.

Tant l'entreprise que le BAPE et le gouvernement doivent fournir des efforts dans l'application de mesures d'atténuation spécifiques des principaux impacts du projet. Dans une perspective de conciliation des usages et de cohabitation respectueuse.

En conclusion, l'AEMQ est favorable que le projet, tel que présenté devrait aller de l'avant avec les suggestions de mitigations spécifiques et un objectif de cohabitation et de conciliation des usages sur le territoire.